

## BILAN DES ACCIDENTS DE CHASSE SAISON 2013-2014

**Les meilleurs résultats obtenus depuis 15 ans**

Paris, le 26/06/2014

Le réseau « Sécurité à la chasse » de [l'Office national de la chasse et de la faune sauvage \(ONCFS\)](#) publie chaque année le bilan des accidents de la saison écoulée (du 1<sup>er</sup> juin 2013 au 31 mai 2014) après en avoir analysé la nature et les circonstances. Ces informations permettent d'améliorer la formation des chasseurs à la sécurité.

Pour la saison 2013/2014, **le nombre total d'accidents s'élève à 114 dont 16 mortels. Il s'agit là du meilleur bilan enregistré depuis quinze ans** (pour rappel, la moyenne des accidents mortels était de 18 ces cinq dernières années).

**Il confirme la tendance à la baisse constatée ces dernières années et montre que le travail de formation menée au sein des fédérations départementales des chasseurs, et en lien avec la division du permis de chasser de l'ONCFS, porte ses fruits.**

L'analyse détaillée de ces chiffres montre que **90% des victimes sont des chasseurs** (parmi lesquels on déplore 31% d'auto-accidents). Les non-chasseurs représentent 10% des accidents (soit 12 personnes parmi lesquels on déplore deux accidents mortels).

Analyse du gibier tiré au moment de l'accident : **la chasse au grand gibier entre pour 68% du chiffre total** et le petit gibier 32%. Pourtant, l'étude détaillée des chiffres du nombre d'accidents pour ces deux types de chasse sur les deux dernières saisons cynégétiques indique une baisse du nombre d'accidents et une meilleure prise en compte des consignes de sécurité à la chasse : **on passe de 93 à 48 accidents au petit gibier entre les saisons 2012/2013 et 2013/2014 et, pour la même période, de 86 à 61 pour la chasse au gros gibier.**

Enfin, **il est important de redire qu'une bonne prise en compte des consignes élémentaires de sécurité permettrait d'éviter la quasi-totalité des accidents** qui surviennent à la chasse. Lors de la dernière saison, sur 114 accidents, on relève 109 fautes de sécurité (96% des accidents) et seulement 5 accidents imprévisibles (4% des accidents), le ricochet malgré l'observation de l'angle des 30° par exemple.

Les 109 fautes de sécurité observées (96% des accidents de la saison cynégétique 2013/2014) se répartissent ainsi :

- tirs sans prise en compte de l'environnement : 23%
- tirs dans l'angle des 30° : 20%
- mauvaise manipulation de l'arme : 16%
- chute : 12%

- tirs dans la traque : 7%
- tirs sans identifier : 6%
- éclatement des canons (non vérification de l'état) : 6%
- arme chargée à la bretelle : 5%
- arme chargée lors du franchissement d'obstacle (barrière, haie, fossé) : 3%
- arme chargée rangée dans la voiture (2%)

### Comment transporter l'arme dans son véhicule :

Les règles concernant le transport des armes de chasse ont été récemment renforcées. Dans tous les cas, l'arme doit être déchargée et transportée de manière à ne pas être immédiatement accessible. L'arme doit être démontée ou placée sous étui. Celui-ci doit être fermé mais le cadenas ou la clef ne sont pas obligatoires. L'étui «chaussette » reste autorisé mais fermé. Les munitions doivent être séparées. C'est le permis de chasser qui donne un motif légitime pour transporter l'arme en toute légalité.

### Sécurité à la chasse : des mesures renforcées

Le monde de la chasse s'est fortement investi dans la sécurité, au niveau local par le biais des Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique, comme au niveau national avec des campagnes de sensibilisation. Exemples :

- La remise aux chasseurs du « **Petit livre vert** » **entièrement consacré à la sécurité**, en 2012. Cette année, l'ouvrage est consacré à la réglementation sur les armes
- La multiplication des **journées de formation à la sécurité** par les fédérations départementales de chasseurs : tant auprès des responsables de chasse que des chasseurs eux-mêmes
- La **réalisation du film « La chasse aux accidents »** disponible sur le site [www.oncfs.gouv.fr](http://www.oncfs.gouv.fr) et présenté par l'ONCFS dans les fédérations
- Le fait que lors de l'examen du permis de chasser, **les questions relatives à la sécurité soient toutes éliminatoires**
- La généralisation des **postes de tir surélevés** et des **panneaux** informant de l'action de chasse
- La systématisation du port du **gilet orange** pour être visible
- La multiplication d'actions de communication avec la presse cynégétique pour l'édition de posters sur la sécurité à la chasse (petit gibier et chasse en battue).

### Contacts presse :

ONCFS : David Gaillardon 01 44 15 10 44 – [david.gaillardon@oncfs.gouv.fr](mailto:david.gaillardon@oncfs.gouv.fr)  
ONCFS : Tiffany Filipovic 01 44 15 17 10 – [tiffany.filipovic@oncfs.gouv.fr](mailto:tiffany.filipovic@oncfs.gouv.fr)

FNC : Pierre de Boisguilbert 06 09 17 62 24 – [pdeboisguilbert@chasseurdefrance.com](mailto:pdeboisguilbert@chasseurdefrance.com)  
FNC : Christine André-Mignon 01 41 09 65 10 – [candre@chasseurdefrance.com](mailto:candre@chasseurdefrance.com)

Formation Sécurité à la chasse au grand gibier  
© L.Guennegan / ONCFS

